

Mairie de GATEY
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du
30 NOVEMBRE 2015

L'an Deux Mil Quinze, le Trente Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GATEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme LACAILLE Isabelle, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames LACAILLE Isabelle et GONNET Marie-Claude, Messieurs AFFLARD Daniel, FORT Alain, LAPLACE Bruno, MAURON Bernard et PONCET Alain.

ABSENT: M. LAHAYE Sébastien

ABSENTS EXCUSÉS : Messieurs MAITRE Jérôme et VOIRET Simon

SECRÉTAIRE : Mme GONNET Marie-Claude.

I FRAIS DE TRANSPORT

Le Conseil Municipal demande au Conseil Départemental le remboursement des frais de déplacement de l'accompagnatrice du bus.

II INDEMNITÉS TRÉSORIER

Les indemnités de conseil du trésorier sont renouvelées pour un montant de 266.70€.

III AFM TÉLÉTHON

Le Conseil Municipal décide de faire un don de 100€ au profit du Téléthon. Ce don sera remis à l'association « Les Bielles Brévannaises » lors de leur passage dans la commune le Samedi 05 Décembre 2015 à 11h30.

IV CCAS

La loi NOTRe autorise les communes de moins de 1500 habitants à dissoudre leur CCAS. Par conséquent, le Conseil Municipal décide de procéder à la dissolution du CCAS à compter du 1^{er} janvier 2016.

V SCHÉMA SDCI

Le Conseil Municipal valide le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) présenté par le Préfet. Ce schéma conserve en l'état le périmètre de la communauté de communes « la Plaine Jurassienne ». Si dans l'avenir, une fusion était inévitable le Conseil Municipal souhaite que le caractère rural de la Plaine Jurassienne soit

conservé et que les financements de l'État soient à la hauteur des nouvelles compétences.

Conformément à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), le Conseil Municipal décide de transférer la compétence « eau et assainissement » à l'intercommunalité à partir du 1^{er} janvier 2020.

VI PRIME

Avec 6 voix POUR et 1 abstention, le Conseil Municipal décide d'attribuer une prime de 100 € à l'ensemble du personnel municipal.

VII CONTRAT PERSONNEL

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de la secrétaire de mairie pour une durée d'un an.

VIII INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal prévoit, pour début 2016, en investissement l'achat d'une tondeuse pour un montant de 3 500 € environ.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour l'achat d'arbustes de l'entreprise CERIGNAT pour un montant de 386.10€ TTC.

IX ACCESSIBILITÉ

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise JACQUOT d'un montant de 282 € TTC pour la réalisation d'une tablette dans le cadre des travaux d'accessibilité des lieux publics.

X VENTE DE BOIS

La vente des peupliers à M. Nicolas VEZE a rapporté la somme de 374.52€.

XI AFFOUAGE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le nouveau règlement d'affouage. Le prix du stère est inchangé et fixé à 7.5€.

Les garants de coupe sont Bernard MAURON, Alain FORT, Daniel AFFLARD et Sébastien LAHAYE.

XII ÉLECTIONS

Le Conseil Municipal établit le tour de garde des élections régionales.

Séance levée à 23h

GATEY, le 03/12/2015

